

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 02 JUILLET 2025

Le mercredi deux juillet deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Isabelle DESCHAMPS ;

Membres absents : Christian MEA ; José GARCIA ; Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ;

Pouvoirs : Christian MEA à Yves RACHEDI ; José GARCIA à Martine MOUTON ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Valérie MIGNOT ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY à Jérôme MORGANT ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 25 Juin 2025

Secrétaire : Yves RACHEDI

**2025-35 – CHOIX DU CANDIDAT A L'ISSUE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS –
INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L. 2122-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2025-20 du 2 avril 2025 du Conseil municipal ;

Vu le document support de l'appel à manifestation d'intérêts ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures ;

Considérant qu'il a été décidé de faire le choix de construire une nouvelle école élémentaire, l'actuel bâtiment n'étant plus adapté ;

Considérant que le toit du bâtiment en cours de construction peut supporter des équipements de production d'énergie solaire électrique d'origine photovoltaïque d'après la maîtrise d'œuvre en charge du projet et les calculs préalables établis ;

Considérant que cette surface a été désignée avec l'assistance du Département comme présentant un intérêt certain (contrairement aux autres toits de bâtiments ou autres surfaces publiques) quant à la mise en place d'installations photovoltaïques ;

Considérant que ce projet permet à la Commune de contribuer au développement de la production d'énergie renouvelable sur son patrimoine ;

Considérant que pour la concrétisation de l'opération, un appel à manifestation d'intérêts a été réalisé entre le 17 avril 2025 et le 19 mai 2025 ; que cette procédure aboutira à la conclusion d'une convention d'occupation domaniale d'une durée envisagée de 30 ans dans le cadre de laquelle il sera autorisé l'implantation et l'exploitation d'installations photovoltaïques ; que les candidats qui ont participé ont présenté leur approche technique, juridique et financière ; qu'en particulier, une attention particulière a été portée aux montages financiers (y compris s'agissant du gain pour la Commune) proposés ; que pour les départager l'analyse des candidatures s'est fondée sur des critères détaillés dans le document support de l'appel à manifestation d'intérêts ;

Considérant que le rapport d'analyse des candidatures étaye le choix proposé du lauréat ;

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1^{er} : D'approuver en conformité avec le rapport d'analyse des candidatures la société SolaRhôna (SIRET 90756718400037) comme lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt et titulaire de la convention d'occupation domaniale le cas échéant ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document, notamment la convention d'occupation domaniale, pour la bonne application des présentes et pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle école.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 juillet 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 07/07/2025

- Affiché le : 07/07/2025

Le secrétaire de séance,

Yves RACHEDI